



INTERNATIONAL COFFEE ORGANIZATION
ORGANIZACIÓN INTERNACIONAL DEL CAFÉ
ORGANIZAÇÃO INTERNACIONAL DO CAFÉ
ORGANISATION INTERNATIONALE DU CAFÉ

ED 2058/09

3 février 2009
Original: English

F

Demande de présentation anticipée des pouvoirs pour la 102^e session du Conseil (16 et 20 mars 2009) et du Séminaire sur le scolyte du fruit du caféier (17 mars 2009)

1. Le Directeur exécutif présente ses compliments et a l'honneur de rappeler aux Membres que, conformément à la règle 3 du Règlement de l'Organisation, ils sont tenus de lui faire connaître, par écrit, la composition de leur délégation. Étant donné la nécessité de mettre la dernière main aux dispositions pour la 102^e session du Conseil international du Café, les autres réunions de l'OIC qui auront lieu du 16 au 20 mars, ainsi que le Séminaire sur le scolyte du fruit du caféier, le 17 mars 2009, les Membres sont priés d'envoyer leurs pouvoirs avec les coordonnées des participants désignés au Directeur exécutif **avant le 27 février 2009**.
2. Les pouvoirs doivent être délivrés par écrit par le Ministère approprié ou une instance gouvernementale de ce pays, ou un représentant de la mission diplomatique du Membre intéressé se trouvant soit dans le pays où est situé le siège de l'Organisation, soit dans le pays où une session est tenue. Les États Membres de la CE doivent envoyer une copie de leurs pouvoirs au représentant de la CE ainsi qu'au Secrétariat. Les pouvoirs peuvent être transmis à l'Organisation par télécopie ; toutefois, les Membres sont priés de communiquer les originaux des pouvoirs après la session aux fins d'enregistrement.
3. Le Secrétariat examinera les pouvoirs des délégations et fera rapport au Conseil le 20 mars 2009. Les Membres sont priés de trouver ci-joint un modèle de pouvoir, à titre d'information.

**POUVOIRS À ÉMETTRE SUR UN PAPIER À EN-TÊTE DE LA MISSION
DIPLOMATIQUE OU DU MINISTÈRE**

[Date]

M. Néstor Osorio
Directeur exécutif
Organisation internationale du Café
22 Berners Street
Londres W1T 3DD

Monsieur le Directeur exécutif,

**102^e session du Conseil international du Café (16 et 20 mars 2009) et le Séminaire sur le
scolyte du fruit du caféier (17 mars 2009)**

J'ai l'honneur de vous informer que (pays) sera représenté à la 102^e session du Conseil international du Café, aux autres réunions de l'OIC qui auront lieu du 16 au 20 mars ainsi qu'au Séminaire sur le scolyte du fruit du caféier, qui se tiendra le 17 mars 2009 par le(s) délégué(s) ci-après :

[Nom] Représentant
[Fonctions]
[Organisation]

[Nom] Suppléant(s)
[Fonctions]
[Organisation]

[Nom] Conseiller(s)
[Fonctions]
[Organisation]

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur exécutif, à l'assurance de ma considération très distinguée.

[Signature]*
[Nom]
[Fonctions]

** Doit être signé par le Ministère approprié ou une instance gouvernementale de ce pays, ou un représentant de la mission diplomatique du Membre intéressé se trouvant soit dans le pays où est situé le siège de l'Organisation, soit dans le pays où une session est tenue.*